

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
Vallée-Jonction

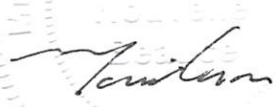
Objet : Règlement n° 411-12-2020

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, monsieur Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, qu'à la séance ordinaire du 15-12-2020, il a été adopté le règlement n° 411-12-2020 « Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 9 000 000 \$ pour la construction d'un centre de gestion des matières organiques au CRGD de Frampton ». Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 2 mars 2021

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Vallée-Jonction, le 8 mars 2021.



Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier

